



Mairie de Siaugues-Sainte-Marie

Place Claude-Pierre-Favard
43300 Siaugues-Sainte-Marie
Téléphone : 04 71 74 21 42
Email : mairie.siauguestemarie@wanadoo.fr

ARRÊTE MUNICIPAL N°2024/04

Portant modification de la circulation lors de l'enduro moto organisé par le Club Moto Loisirs Siaugues le dimanche 31 mars 2024 de 7h00 à 18h00

Le Maire de la Commune de SIAUGUES-STE-MARIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Considérant que l'organisation de la manifestation « Endurance moto loisirs » peut présenter des risques à l'égard des riverains ou autres usagers ;

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation afin de prévenir ces risques ;

ARRÊTE :

Article 1er : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation « Endurance moto loisirs » du dimanche 31 mars 2024 de 7h00 à 18h00 de réglementer la circulation comme suit : voir *plan annexé*

Article 2 : La signalisation (barrières) de sens interdit sera mise en place et entretenue par l'organisateur.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Siaugues-Ste-Marie.

Article 4 : L'organisateur et le maire sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Siaugues, le 19/03/2024

Le Maire,

G.RUAT





Passage interdit à tous les véhicules motorisés dans le cadre de l'endurance moto du 31 mars 2024